

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
115, AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918  
ENTREPRISE ARCO BATIMENT**

**PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°962 du 26 juillet 2023 relatif à la dérogation précitée en en-tête,  
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 15 T 0038 délivré par la Commune de Bandol en date du 29/07/2016 et son transfert en date du 20/09/2019 à la SCI BANDOL AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918.  
VU l'avis des Services Techniques de la commune,  
VU la demande de prorogation en date du 30 octobre 2023 de M. Nicolas CARROS – Entreprise ARCO BATIMENT sise : 109 Allée Bellecour - 84200 CARPENTRAS ☎ 04.90.67.38.21 (courriel : n.ramos@arco-batiment.com)  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de ces livraisons.

**– ARRETONS –**

**ARTICLE 1° :** Les mesures de notre arrêté n°962 du 26 juillet 2023, relatif à notre dérogation de circulation pour les véhicules poids lourds de la société précitée supérieurs à 13 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 26 tonnes autorisés à emprunter l'avenue du 11 novembre 1918 par le Rond-Point Saint Marc pour se rendre au n°115 dans le cadre des livraisons de matériaux sont prorogées.

**JUSQU'AU VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023**  
*(Sauf les Mardis matin – Jour du Marché Hebdomadaire)*

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **31 OCT. 2023**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.



**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
1ère Adjointe  
Déléguée à la Sécurité